

TRANSFERT D'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL D'UNE PERSONNE MORALE ÉTRANGÈRE

Pièces justificatives

POUR LA SOCIÉTÉ

(en cas de transfert depuis un autre département)

- 1 extrait K-bis original de l'établissement transféré datant de moins de 3 mois, délivré par le greffe du département de départ.
- 1 copie des statuts traduits en langue française (traduction libre), certifiée conforme par le responsable en France.

POUR L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

En cas de création de l'activité

- 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).

OU

- 1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture.

OU

- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du responsable en France (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le responsable en France est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement + 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge + 1 copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge

En cas d'achat ou d'apport d'un fonds de commerce

- 1 copie de l'acte d'achat ou d'apport portant mention de l'enregistrement¹ auprès des impôts et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

¹ Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.

En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce

- 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

En cas d'ouverture d'établissement suite à fusion

- 1 copie du traité de fusion comportant la jouissance du local.

AUTRES PIÈCES

En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable² mise à jour.

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le responsable en France

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le responsable en France.